

Cherbourg, le 1/8/81

Cher Edouard,

votre demande de supprimer votre signature
après votre article André Beton plasticien
nous embarrasse. En effet, un article non
signé dans un dictionnaire où tous les
articles sont signés (et ceci est expressément
dit dans le Préface) sera automati-
quement attribué aux directeurs de la
publication. Nous avons donc décidé de
supprimer l'article. Toutefois, si vous
souhaitez le maintenir, et par conséquent
le signer, qu'il vous suffise d'écrire à
l'Office du livre, N. Didier Coigny
qui aura les épreuves corrigées en main
dès cette semaine. Mais, je répète, nous nous
opposons à l'insertion d'un article anonyme.

Votre st. Bizo